



# *Emplois de solidarité* ou contrer l'exclusion des personnes peu alphabétisées

Lise St-Germain, présidente, et Sylvie Tardif, coordonnatrice, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire

*Au Québec, comme ailleurs, les personnes peu alphabétisées se voient refuser l'accès au marché du travail en raison de leur condition sociale disqualifiante. Pour contrer le phénomène, les gouvernements ont instauré des mesures d'employabilité qui, loin de régler le problème, renforcent la discrimination. Avec son projet Emplois de solidarité; le groupe d'alphabétisation populaire COMSEP s'attaque aux causes mêmes de l'exclusion.*

Le présent article traite d'un projet novateur qui permettra éventuellement d'instaurer une politique d'incitation à l'embauche pour les employeurs désireux de favoriser l'accès à l'emploi aux personnes peu alphabétisées. Mesure de discrimination positive plutôt que programme d'employabilité traditionnel, *Emplois de solidarité* a été initié par le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), un organisme communautaire trifluvien, afin de répondre à un besoin manifesté par ses membres.

## **Mise en contexte**

À cause de la dominance du modèle économique néolibéral, notre société ainsi que toutes les sociétés industrialisées affrontent plusieurs crises à la fois : crise de l'État, crise des valeurs, crise de l'emploi.

Ce modèle de société néolibérale produit des formes d'exclusion systémique, c'est-à-dire que l'exclusion est engendrée par nos modes de production, par notre organisation sociétale, par la façon dont se développe notre système économique.

Plusieurs stratégies de régulation socio-économique tentent de donner des réponses. Mais comment s'opère cette régulation et qui en prend la responsabilité? Le marché de l'emploi, l'État, les acteurs sociaux? Quels sont les enjeux, en termes de rapports sociaux, des mécanismes de régulation socio-économique? Comment les pratiques économiques *alternatives* agissent-elles sur les mécanismes de régulation? Comment sont-elles porteuses de nouveaux modèles de développement social et de cohésion?



Actuellement, au Québec, les mesures d'intégration sociale ne tiennent pas compte des personnes en grande difficulté composant le noyau dur de l'exclusion.

Il y a donc un vide politique en regard de l'insertion de ceux et celles qui sont très loin du marché du travail. Nous constatons depuis plusieurs années le manque d'adéquation entre les politiques publiques et la réalité que vivent ces personnes. En conséquence, une partie importante de la population apte au travail, prestataire de l'assistance-emploi et analphabète est victime d'exclusion. On peut parler, au Québec, de plus de 90 000 personnes confinées à des mesures d'employabilité qui ne sont adaptées ni à leur réalité ni à leurs besoins et qui, en plus, contribuent à les exclure.

## Une partie importante de la population apte au travail, prestataire de l'assistance-emploi et analphabète est victime d'exclusion.

Même si, depuis une dizaine d'années, le *développement* de l'employabilité fait partie des solutions préconisées par les gouvernements pour contrer l'exclusion et la

pauvreté, on n'a pas encore noté de changements importants.

Dans la pratique, de nombreuses stratégies d'intervention liées à l'emploi ont été testées auprès de certaines populations considérées comme étant exclues du monde du travail en raison de leur statut (personnes assistées sociales, jeunes, femmes, etc.), de leur condition sociale (pauvres, handicapées, analphabètes, etc.) ou de problèmes spécifiques

(toxicomanie, santé mentale, etc.). En effet, « depuis le milieu des années 80, la politique québécoise d'aide sociale s'est engagée dans la mise en œuvre de toute

[suite de l'article page 22]

## ATTENDRE LE JOUR J OU PASSER À L'ACTION ?

Les organismes d'alphabétisation populaire font souvent face à ce dilemme lorsqu'il est question de projets en lien avec l'intégration à l'emploi. En effet, les intervenants et les intervenantes sont déchirés entre mettre sur pied des projets *alternatifs* et novateurs à l'intérieur du système néolibéral actuel ou ne rien tenter à cet égard et travailler à renverser le système capitaliste. Ces questions de fond sont présentées ici de façon simpliste, mais, sous ces deux tendances, se cachent deux courants de pensée qui se complètent et s'entrechoquent quelquefois, le structuralisme et l'interactionnisme.

Les actions des tenants du structuralisme prennent leurs sources dans la pensée marxiste ; l'objectif ultime est de travailler à renverser la structure même du système capitaliste. La majorité des interventions s'inscrivent dans des approches plus *macrosociétales*, c'est-à-dire sur le plan des structures. La principale préoccupation des protagonistes de l'interactionnisme est la participation des gens à toutes les sphères de la société. Leur approche est donc *microsociétale*, c'est-à-dire qu'elles concernent les individus.

À COMSEP, nous nous inspirons de ces deux courants de pensée : notre analyse est structuraliste et notre action, interactionniste. Mais c'est au quotidien que les choses se corsent... À nos yeux, les personnes analphabètes doivent être au cœur de notre action. Puisque nous les côtoyons tous les jours, nous connaissons



de mieux en mieux leurs forces et leurs faiblesses. Et nous partageons leurs rêves et leurs espoirs. Un de leurs rêves le plus souvent manifesté est celui d'occuper un emploi. Comment alors concilier approche structuraliste et désir d'amener ces adultes à intégrer le marché de l'emploi dans le système capitaliste en place ? En attendant la révolution structurelle, comment peut-on ignorer, au-delà des discours, les personnes peu alphabétisées et sans emploi ? Difficile de faire abstraction des individus et de s'occuper uniquement du système.

Nous constatons facilement, tout comme les structuralistes, l'incapacité du système néolibéral à répondre aux besoins des personnes analphabètes. Nous considérons aussi que les conditions historiques, sociales et économiques influencent le cheminement d'une personne. Par contre, nous reprochons aux structuralistes de ne rien proposer en attendant le jour *J*, de ne pas assez tenir compte des gens pour lesquels nous voulons ce changement structurel. Changer le système capitaliste peut prendre toute une vie. En attendant, que fait-on de ceux et celles qui expriment à chaque jour leur désir de travailler ? Refuser d'élaborer des projets reliés à l'emploi sous prétexte qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un système néolibéral jugé inadéquat est, à notre avis, inacceptable. D'ailleurs, ne sommes-nous pas, animateurs et animatrices, salariés dans des groupes communautaires ? N'occupons-nous pas un emploi à l'intérieur de ce système économique ? Avec notre projet *Emplois de solidarité*, nous voulons faciliter l'intégration à l'emploi des personnes peu alphabétisées. Mais puisqu'il s'inscrit dans le cadre du système économique néolibéral, nous ne pouvons pas garantir qu'il se développera entièrement de la façon dont nous l'avons créé. Peut-on assurer que les personnes susceptibles d'en bénéficier obtiendront plus que le salaire minimum et plus que les normes du travail ? Peut-on promettre que chacun, chacune travaillera dans une entreprise où la gestion participative, le tutorat, le jumelage, la formation continue, le syndicalisme constituent des pratiques importantes ? Bien sûr que non. Les règles du jeu ne relèvent pas de nous. Les entreprises privées sont régies par des lois qui, bien qu'imparfaites à nos yeux, sont respectées par la grande majorité.

En tant que structuralistes, nous luttons pour changer ces lois et pour en améliorer certains aspects (augmentation du salaire minimum, loi des normes minimales du travail, etc.). En tant qu'interactionnistes, nous mettons au point des outils pour que les personnes peu alphabétisées puissent agir dans le monde de l'emploi. Nous les accompagnons pour qu'elles puissent y trouver leur place. Nous leur laissons le soin de décider par elles-mêmes si l'entreprise offre ou non des conditions qui leur conviennent. Parallèlement, nous élaborons, pour ceux et celles qui ne souhaitent pas obtenir un emploi, d'autres avenues d'engagement social.

Pour un groupe progressiste, travailler à l'intégration à l'emploi des personnes peu alphabétisées n'est pas simple. Les critères d'embauché trop élevés, le contexte de travail actuel et la très grande volonté des gens d'occuper un emploi sont autant d'éléments dont il faut tenir compte dans l'élaboration de nouveaux projets. Toutefois, notre choix est clair : nous continuerons de lutter pour changer le système économique actuel. Et en attendant le jour *J*, nous continuerons d'aider les personnes peu alphabétisées désireuses d'occuper un emploi. Et vous ?



une série de mesures dites actives (différents programmes d'employabilité et de formation) afin de favoriser l'insertion en emploi de prestataires et de lutter contre la pauvreté<sup>1</sup> ».

Selon plusieurs études menées tant à l'étranger qu'au Canada et au Québec, ce type d'orientations n'atteint pas vraiment les objectifs souhaités, c'est-à-dire sortir les personnes de la pauvreté et les intégrer au marché de l'emploi. Certaines analyses en concluent même que ces orientations poursuivent « l'objectif paradoxal de chercher à intégrer dans le marché du travail les personnes les plus marginalisées sans lutter contre les déterminants de la marginalité, les conditions du marché du travail, les pratiques discriminatoires à l'égard des populations marginalisées, l'effet des processus et formes de stigmatisation sur ces populations<sup>2</sup> ».

### Problématique

Des études réalisées par le ministère de la Solidarité sociale (MSS) en vue de mieux cerner le potentiel d'intégration à l'emploi de la population apte au travail ont permis de déterminer trois facteurs qui le conditionnent:

- Le potentiel individuel d'insertion professionnelle;
- Le niveau des compétences professionnelles ;
- Les perspectives d'emploi selon la profession exercée.

Le MSS a de plus composé un indice de potentiel individuel d'insertion des prestataires inscrits à l'aide sociale en novembre 1995 en se basant sur 5 caractéristiques limitatives :

- Une durée cumulative à l'aide sociale supérieure ou égale à quatre ans ;
- Une absence prolongée du marché du travail ;
- Le fait d'avoir 45 ans et plus ;
- Une scolarité inconnue ou inférieure à la quatrième année du secondaire ;
- Le fait de vivre en situation de monoparentalité.

L'indice construit à partir de ces 5 caractéristiques prend la valeur 0 lorsque le prestataire remplit toutes les conditions considérées comme ne favorisant pas l'insertion, alors que la valeur 100 renvoie à celui qui n'en satisfait aucune. Si l'on regroupe les valeurs pour les ramener à trois niveaux d'employabilité, on obtient le portrait suivant :

- *Bon potentiel* : aucune limite ou 1 limite (indice 80 ou 100 : 124 000 personnes au Québec) ;
- *Moyen potentiel* : 2 ou 3 limites (indice 40 ou 60 : 235 000 personnes au Québec) ;
- *Faible potentiel* : 4 ou 5 limites (indice 0 ou 20 : 84 000 personnes au Québec).

Les individus associés à la dernière catégorie ne sont tout simplement pas jugés par les employeurs comme des candidats à l'embauche pour des considérations d'âge, de faible qualification, de productivité médiocre, de manque d'expérience, etc.

Ainsi, plus une personne cumule ces caractéristiques, plus ses chances de se trouver un emploi sont minces. Elle se retrouve dans la catégorie des personnes « hors circuit », considérées comme ayant des lacunes importantes, malgré son désir et sa volonté de s'intégrer au marché du travail.

D'après une autre étude sur l'accès à l'emploi des personnes peu scolarisées, menée en 1996 par Denis Ross pour le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec<sup>3</sup>, une faible scolarité et un bas niveau d'alphabétisme nuisent considérablement à l'obtention d'un emploi. En effet, les deux tiers des personnes peu scolarisées sont sans travail, près de la moitié des prestataires de l'assistance-emploi aptes au travail ont moins d'une quatrième année du secondaire et parmi les personnes peu scolarisées, ce sont celles ayant moins d'une première année du secondaire qui en subissent le plus les conséquences. Même après avoir terminé un processus d'alphabétisation, le niveau de



compétence atteint par plusieurs personnes n'est pas suffisant eu égard aux exigences du marché du travail.

D'autres recherches ont démontré que « la formation de base du type alphabétisation mène actuellement à un cul-de-sac en matière d'insertion socioprofessionnelle si elle n'est pas ancrée dans un projet économique ou si elle n'est pas intégrée à un itinéraire d'insertion<sup>4</sup> ». Mais, encore faut-il que cet itinéraire réponde au besoin réel.

Contrairement aux mesures adoptées pour les personnes handicapées, il n'existe aucune politique sociale ou programme facilitant l'accès à l'emploi des personnes peu alphabétisées et ayant des limites d'intégration au travail en raison d'une condition sociale disqualifiante, car au Québec, l'analphabétisme n'est pas considéré comme une contrainte. Cette réalité fait en sorte qu'une partie importante de la population recevant des prestations d'aide sociale et considérée apte au travail demeure exclue de la sphère du travail salarié.

### **Des réponses alternatives**

Le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP) travaille depuis 16 ans avec des personnes peu alphabétisées dans l'espoir d'améliorer globalement leurs conditions de vie. Pour atteindre ses objectifs, l'organisme propose en priorité des activités d'éducation et d'alphabétisation populaires. Ces dernières années, des études de besoins effectuées



auprès des membres démontrent que leur plus grand souhait est d'obtenir un emploi afin d'améliorer leur condition économique, mais aussi d'être « reconnus » par la société. On continue de le dire, à tort ou à raison, le travail demeure, dans notre société, un moyen important de s'intégrer et une norme de valorisation sociale.

Dans l'intention de répondre à la demande de ses membres, COMSEP s'est investi dans la mise en place de démarches favorisant l'accès à l'emploi, en privilégiant 2 voies : la mise sur pied de micro-entreprises d'économie sociale et l'élaboration d'un programme de formation adaptée pour des métiers semi-spécialisés dont les résultats de placement se situent, bon an mal an, autour de 82 %.

Malgré tous ces outils, plusieurs personnes analphabètes, près de 50 % de celles en démarche d'alphabétisation dans l'organisme, ne parvenaient pas à suivre le rythme qu'exigent la recherche d'emploi et la formation à l'emploi et demeuraient exclues des pratiques *alternatives* qui se sont développées en économie sociale. Même si elles ne présentaient aucune déficience ou n'étaient pas handicapées physiquement, leur condition sociale diminuait leurs possibilités d'accéder à un emploi dans le contexte actuel du marché du travail (concurrence, mondialisation, compétitivité, etc.). « Même si leur situation ne découlait pas d'un problème de santé diagnostiqué, leurs limites étaient souvent apparentées à celles qui affectent les personnes handicapées. Comme les chômeurs chroniques, les bénéficiaires de l'assistance-emploi et les ex-détenus, leurs conditions de vie passées et présentes, et le regard des autres, leur octroyaient une condition sociale ingrate. De plus, leur problématique était aux confins des domaines de l'éducation, du travail, du social, du médical et du juridique<sup>5</sup>. »

C'est pour aider les personnes lésées dans leurs droits sociaux en raison de leur condition sociale disqualifiante que le projet *Emplois de solidarité* a vu le jour.



## Un projet novateur

COMSEP a initié l'expérience dans la perspective de faire valoir le droit au travail des personnes peu scolarisées et pour qu'elles puissent trouver leur place dans une société où posséder un emploi revêt une grande signification.

Faire valoir le droit au travail  
des personnes peu scolarisées  
pour qu'elles puissent trouver  
leur place dans une société  
où posséder un emploi revêt  
une grande signification.

La recherche-action s'est déroulée sur une période de 2 ans, de l'automne 2000 au printemps 2002, avec la participation de partenaires issus des milieux sociaux, institutionnels, politiques et universitaires. Un comité aviseur formé de membres de groupes communautaires, de groupes populaires en alphabétisation, des deux centres locaux d'emploi du territoire trifluvien, du Centre diocésain ainsi que de la Direction des politiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a encadré le projet-pilote. Un comité d'orientation composé, entre autres, des participants et des participantes à l'expérimentation a guidé l'ensemble du travail. Enfin, un comité de stratégie politique a fait cheminer la recherche à l'intérieur des sphères politiques et administratives.

Bien sûr, au cœur de tout cela, une vingtaine de personnes, peu alphabétisées et désireuses de s'investir dans l'expérimentation, ont donné sens à la réflexion.

La recherche a été menée dans trois des entreprises d'économie sociale créées par COMSEP et visait à intégrer à des emplois de solidarité des personnes peu

scolarisées ayant fait un parcours en Alphabétisation-implication sociale<sup>6</sup> et possédant quatre des cinq caractéristiques limitatives citées plus haut. Elle a permis de mieux comprendre la notion de condition sociale en tant que facteur d'exclusion, de cerner les contours d'une condition sociale disqualifiante et d'expérimenter des pratiques liées à l'insertion par l'activité économique. Elle a aussi aidé à connaître les limites et capacités des personnes au regard des systèmes de production d'activité économique et à mieux saisir leur rapport au travail et sa représentation dans un processus d'insertion sociale. Finalement, elle a conduit à la mise en place d'un programme-pilote dans le cadre des politiques d'insertion socioprofessionnelle, programme présentement inclus dans l'énoncé de la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* du gouvernement du Québec.

## Un moyen de lutter contre la pauvreté et l'exclusion

Le programme *Emplois de solidarité* est non coercitif et s'adresse aux personnes peu alphabétisées, prestataires de l'aide sociale et considérées aptes au travail, même si elles ont des limites d'intégration. Il permet de créer des emplois durables, offrant des conditions pouvant améliorer, à long terme, la situation économique des personnes. Il peut même contribuer à les sortir de la pauvreté. Pour ce qui est des organismes communautaires, du réseau public, des entreprises d'économie sociale et de l'entreprise privée, il leur donne la possibilité de contribuer à l'intégration sociale des personnes par des activités de travail.

Il s'agit ni plus ni moins d'une politique de discrimination positive envers une population ayant le moins accès au marché de l'emploi. Les personnes et les entreprises choisissent volontairement d'en bénéficier. *Emplois de solidarité* vise aussi le développement de la citoyenneté dans un contexte de travail. Grâce à un emploi stable et à long terme, bien que d'une durée indéterminée, la personne peut améliorer sa condition économique.



Ayant un statut de salarié et d'employé comme les autres travailleurs et travailleuses de l'entreprise ou de l'organisme, elle est rémunérée par l'entreprise qui, elle, est subventionnée par l'État. En effet, l'employeur reçoit une subvention équivalant à 60 % du salaire de la personne ayant 4 des 5 caractéristiques limitatives. Cette subvention sert donc à pallier une insuffisante productivité.

L'entreprise ou l'organisme désireux d'accueillir une personne dans le cadre du programme *Emplois de solidarité* devra faciliter son intégration grâce à des activités d'encadrement, de tutorat ou de formation.

Grâce à un emploi stable  
et à long terme, bien que  
d'une durée indéterminée,  
la personne peut améliorer  
sa condition économique.

### Où en est le projet politiquement?

Depuis deux ans, les personnes engagées dans ce projet ont grand espoir de le voir aboutir à un programme-pilote accrédité par l'État. Après tous les hauts et les bas vécus, les défis relevés, elles peuvent s'attendre à plus que de le voir simplement inscrit

dans l'énoncé de la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Par ailleurs, bien qu'il ait déjà fait l'objet de nombreuses discussions dans les mouvements communautaire et de l'économie sociale, il reçoit aujourd'hui une adhésion majoritaire. Plusieurs organisations, qui sont aussi aux prises avec le même problème social, voient en ce projet de nouveaux moyens de dénouer les impasses structurelles au regard de la lutte à l'exclusion.

Sur le plan politique, le projet chemine plutôt positivement. À l'heure actuelle, il est en phase de négociation pour son implantation à titre de programme-pilote.

Il faudra toutefois voir à ce que la dimension volontaire et non coercitive du programme, la durée de la subvention et l'importance d'ancrer le projet dans une approche d'intégration sociale demeurent des aspects importants; il faudra également voir à ce que les mécanismes mis en place ne contribuent pas à étiqueter encore plus une population déjà amplement stigmatisée. Mais dans la mesure où ce projet sera encadré par un comité d'orientation ou coordonné par ses concepteurs, il sera possible de protéger les orientations et les valeurs mêmes de l'expérience.

Le programme *Emplois de solidarité* soulève de nombreux défis, entre autres, celui de demeurer le plus près possible des fondements au cœur de son déploiement, c'est-à-dire les besoins et la réalité des personnes pour lesquelles il a été créé.

1) LÉVESQUES et WHITE dans Henri DORVIL et Robert MAYER, *Problèmes sociaux, tome II. Études de cas et interventions sociales*, Presses de l'Université du Québec, 2001, p. 210.

2) *Ibid.*

3) Denis ROSS, *Les personnes peu scolarisées et l'emploi: portrait de la situation et pistes de réflexion*, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, Montréal, 1996, 66 p.

4) LEFEBVRE dans Yvan COMEAU et autres, « Problématique de l'exclusion et approches d'insertion », *Économie et solidarités*, revue du CIRIEC, vol. 28, n° 2, 1997, p. 11 à 18.

5) Alain BEAUVAIS, *Une difficile intégration au monde du travail, considérations pour assurer des suites à l'alphabétisation*, COMSEP, 2001, 10 p.

6) Ce programme fait partie des mesures actives d'Emploi-Québec et s'adresse aux personnes analphabètes. Offert dans plusieurs centres locaux d'emploi, il vise à combiner une démarche d'alphabétisation avec une démarche d'implication sociale. Ce programme a été mis au point par COMSEP.